



EB-2017-0130

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

En-Powered Inc.

en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité

La requête

En-Powered Inc. a déposé une requête datée du 13 mars 2017 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de vendre de l'électricité au détail en Ontario.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

Comment consulter la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2017-0130 dans la case « Trouver une requête ». Une copie peut également être consultée aux bureaux de la CEO et d'En-Powered Inc., aux adresses indiquées ci-dessous.

Comment participer

Les personnes intéressées peuvent participer à l'audience de la requête par la Commission en suivant les étapes décrites dans le présent avis.

Audiences écrites ou orales

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette requête lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer la raison. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à En-Powered Inc. d'ici le **18 avril 2017**.

Demandes de renseignements

Si vous désirez obtenir des renseignements du requérant, en plus des documents relatifs aux requêtes déposées auprès de la CEO (les « pièces déposées ») et qui sont pertinents pour l'audience, vous devez déposer une demande de renseignements par écrit auprès de la CEO et en faire parvenir un exemplaire au requérant au plus tard le **28 avril 2017**. Assurez-vous de mentionner la page ou l'élément en question des pièces déposées dans chaque demande de renseignements.

Le requérant doit déposer auprès de la CEO des réponses complètes aux demandes de renseignements et les présenter à toutes les parties, au plus tard le **10 mai 2017**.

Observations écrites

Vous pouvez exprimer votre point de vue concernant les requêtes en déposant des observations écrites auprès de la CEO. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à En-Powered Inc. d'ici le **23 mai 2017**.

Si En-Powered Inc. entend répondre aux observations, ses réponses écrites doivent être déposées auprès de la CEO et envoyées à toute autre partie qui a présenté des observations écrites d'ici le **2 juin 2017**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie qu'elles seront disponibles pour consultation à ses bureaux et seront publiées sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO en supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales), soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne, avant de verser les observations écrites au dossier public. Toutefois, le nom de ce citoyen et le contenu de ses observations écrites feront partie du dossier public.

Comme il a été mentionné ailleurs dans cet avis, vous devez fournir au requérant une copie intégrale de vos observations écrites (comprenant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations).

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent indiquer le numéro de dossier **EB-2017-0130** et indiquer clairement le nom de l'expéditeur, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au demandeur. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de

la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

De plus amples renseignements?

Pour de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez cliquer sur l'onglet « Participer » dans le menu « La CEO et vous » sur la page Consommateurs du site Web de la CEO, [http://www.oeb.ca/OEB/OEB+Home fr](http://www.oeb.ca/OEB/OEB+Home_fr). Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS OU DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
Case postale 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto ON M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts : www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/

Courriel : boardsec@oeb.ca
Téléphone : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télécopieur : 416 440-7656

Requérant :

En-Powered Inc.
151, rue Charles Ouest
Bureau 100
Kitchener ON N2G 1H6

À l'attention de
M. Tomas van Stee

Courriel : tomas.vanstee@en-powered.com
Téléphone : 1 647 633-3940

FAIT à Toronto, le 31 mars 2017

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission